

# Les structures de l'économie sociale et solidaire

& la filière des Déchets d'Équipements  
Électriques et Électroniques (DEEE)



ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Contractualiser  
avec  
Ecolagic

EcoLogic

La 2<sup>e</sup> vie des équipements électriques

# Qui est Ecologic ?

Ecologic est un éco-organisme agréé, en charge de la collecte, de la **dépollution et de la valorisation des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques** (DEEE), sur l'ensemble du territoire français. Investi par l'État d'une mission d'intérêt général, Ecologic contribue depuis 2006 au développement d'une économie circulaire fondée sur des activités de prévention, de sensibilisation et de recyclage des déchets, mobilisant l'ensemble des parties prenantes : producteurs, distributeurs, collectivités locales, structures de l'ESS, opérateurs de traitement, gestionnaires de déchets et utilisateurs.

## Périmètre d'agrément de l'éco-organisme

Ecologic possède des agréments de l'État pour la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques correspondant à ces 2 canaux de collecte :

### DEEE Ménagers<sup>1</sup> :

- ◆ Catégorie 1 : **Équipements d'échange thermique** (dont réfrigérateurs et climatiseurs)
- ◆ Catégorie 2 : **Ecrans, moniteurs** et équipements comprenant des écrans d'une surface supérieure à 100 cm<sup>2</sup>
- ◆ Catégorie 4 : **Gros équipements** (dont lave-linges, lave-vaisselles, distributeurs automatiques...)
- ◆ Catégorie 5 : **Petits équipements** (dont prises électriques, luminaires, outils de bricolage, jouets...)
- ◆ Catégorie 6 : **Petits équipements informatiques et appareils de télécommunication**

### et DEEE Professionnels<sup>2</sup> :

- ◆ Catégorie 1 : **Gros appareils ménagers** :
  - 1A : Équipements d'échange thermique
  - 1B : Autres gros appareils ménagers
- ◆ Catégorie 2 : **Petits appareils ménagers**
- ◆ Catégorie 3 : **Équipements informatiques et de télécommunications** :
  - 3A : Ecrans, moniteurs et équipements comprenant des écrans d'une surface supérieure à 100 cm<sup>2</sup>
  - 3B : Autres équipements informatiques et de télécommunications
- ◆ Catégorie 4 : **Matériel grand public** :
  - 4A : Ecrans, moniteurs et équipements comprenant des écrans d'une surface supérieure à 100 cm<sup>2</sup>
  - 4B : Autres matériels assimilés grand public
- ◆ Catégorie 6 : **Outils électriques et électroniques** (dont les éléments d'ameublement professionnel de cette catégorie comme les cuisines, mobiliers techniques des collectivités...)
- ◆ Catégorie 7 : **Jouets, équipements de loisir et de sport** (dont trottinettes...)
- ◆ Catégorie 10 : **Distributeurs automatiques**

1. Nomenclature des catégories DEEE à compter du 15 août 2018 (source : Code de l'Environnement - Article R543-172) - 2. Nomenclature des catégories DEEE jusqu'au 14 août 2018 (source : Code de l'Environnement - Article R543-172)



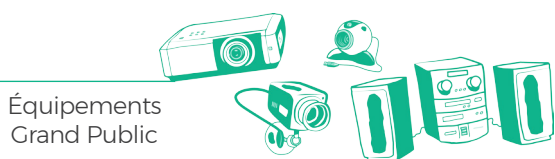
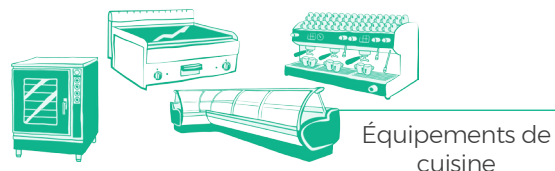
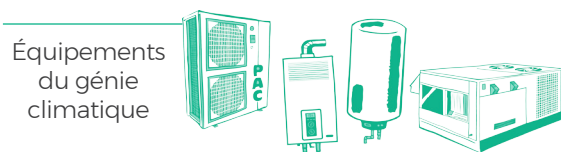
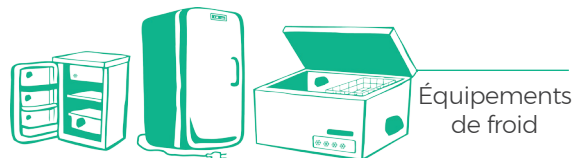
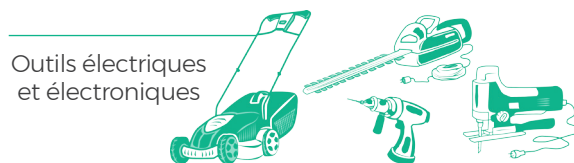
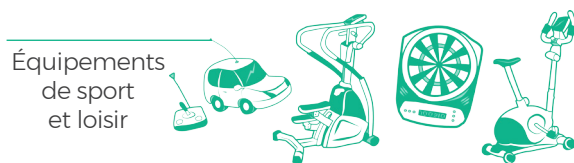
Pour plus de détails : contactez Ecologic au 01 30 57 79 09 ou le Responsable de Développement Ecologic de votre région (cf. contacts page 4).



## Origine et types de DEEE pris en charge par Ecologic

Ecologic prend en charge les DEEE issus des particuliers et des professionnels (organisations publiques ou privées).

## Les équipements concernés



# Objectifs réglementaires



Le **taux national de collecte de DEEE**<sup>3</sup> que les éco-organismes doivent atteindre s'élève à **65 %** pour 2019, toutes catégories d'équipements confondus (ménagers et professionnels).

En parallèle aux objectifs de collecte, des objectifs en matière de traitement et de valorisation des DEEE sont également définis dans le cahier des charges de la filière ; et ce pour chacune de ces catégories de déchets d'équipements.

Ainsi, **80% des DEEE collectés en 2017 ont été recyclés et traités** par la filière<sup>4</sup>. Plus précisément, les matériaux composant ces DEEE ont été recyclés à 80 %. Les autres modes de traitement sont **l'élimination** (10 %), la **valorisation énergétique** (8 %), la préparation à la **réutilisation** (1 %) et la **réutilisation de pièces** (1 %).

Par exemple, Ecologic valorise à hauteur de **85 % les déchets de petits appareils ménagers** :

- ◆ 80 % redeviennent des matières (cuivre, aluminium, fer, plastique, métaux précieux) qui rejoindront de nouveaux cycles de fabrication ;
- ◆ Les 5 % restants sont valorisés en énergie.

Enfin, parmi les missions confiées aux éco-organismes, la prévention et l'information sont aussi essentielles. Ainsi, Ecologic s'engage dans différentes actions telles que :

- ◆ Encourager **l'éco-conception** en amont de la fabrication ;
- ◆ **Soutenir des projets** qui permettront d'**allonger la fin de vie** des produits (réemploi, réparation, sensibilisation pour améliorer les usages...);
- ◆ **Innover** en développant de nouveaux canaux d'apport pour **améliorer les taux de collecte**.

C'est avant tout en collaborant avec l'ensemble des acteurs de la filière qu'Ecologic parvient à atteindre ces différents objectifs.

Le cahier des charges propre à la filière DEEE ne fixe pas d'objectifs chiffrés spécifiques aux structures de l'ESS. Cependant, il précise que l'éco-organisme doit contractuellement soutenir leurs actions en leur facilitant l'accès aux gisements en matière de réutilisation des DEEE et des pièces, mais aussi en préservant l'intégrité des équipements réutilisables. Il doit aussi leur proposer un dispositif gratuit de reprise des DEEE ménagers n'ayant pu être réutilisés et participer au Comité des acteurs de l'ESS qui définit, chaque année, les objectifs de mise à disposition de gisement et de réutilisation.

À ce jour, les structures de l'ESS représentent le 4<sup>ème</sup> canal de collecte<sup>4</sup> pour les DEEE et compte-tenu de la Feuille de Route Économie Circulaire (FREC) publiée en 2018, ainsi que du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire<sup>5</sup> - actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale et qui encourage la réparation et l'utilisation de pièces détachées, il semblerait que leur rôle dans la filière DEEE s'accroisse à l'avenir.



## OBJECTIF DE COLLECTE

# 65 %

C'est le **taux national de collecte de DEEE** que les éco-organismes doivent atteindre pour 2019



## OBJECTIFS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION

# 80 %

des DEEE collectés en 2017 ont été **recyclés et traités**

# 1 %

DE PRÉPARATION À LA RÉUTILISATION

&

# 1 %

DE RÉUTILISATION DE PIÈCES

## STRUCTURES DE L'ESS =

# 4<sup>ème</sup>

canal de collecte pour les DEEE

3. Conformément à l'article R. 543-172-2 du Code de l'Environnement - 4. Rapport annuel du registre des Déchets d'équipements électriques et électronique 2017, ADEME  
5. Projet de loi voté par le Sénat en septembre 2019 : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/loi-anti-gaspillage>

# Devenir partenaire d'Ecologic

En tant que structures de l'ESS vous êtes pour nous des acteurs-clés de la filière DEEE, à double titre :

- ◆ en tant que missionnés pour collecter et massifier les DEEE pour Ecologic ;
- ◆ en tant que points de collecte assurant la réparation, le réemploi ou la préparation à la réutilisation des équipements, avant de nous confier la part de vos gisements considérés comme DEEE à recycler.

C'est pourquoi, instaurer des relations pérennes et réciproquement positives avec vous est essentiel. Celles-ci se traduisent par un contrat qui vous sera propre et qui engage les deux parties autour d'objectifs communs.

Aujourd'hui, près de 180 structures de l'ESS partenaires directs ou sous-traitants de collecte et de traitement nous font déjà confiance. Parmi eux, des réseaux aussi importants qu'Emmaüs France, Elise, la Fédération Envie ou encore le Réseau national des Ressourceries... Indépendant ou non, quelle que soit votre couverture géographique ou votre taille, il est possible de vous rapprocher d'Ecologic pour renforcer ensemble le développement d'une économie circulaire au cœur des territoires.



## La déclaration de préparation à la réutilisation d'Ecologic et la traçabilité du dispositif

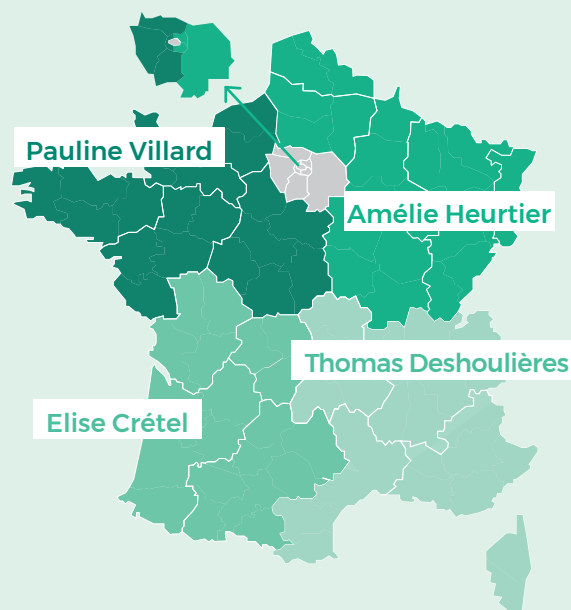
Les structures de l'ESS ayant contracté avec Ecologic doivent lui transmettre une déclaration de préparation à la réutilisation, le cas échéant. Celle-ci est requise chaque année en **janvier**, pour la période de l'année écoulée. Pour faciliter ce suivi, le responsable régional fournit à la structure de l'ESS, au moment de la signature du contrat, un modèle « prêt à remplir » (format Excel), qu'il lui suffira de compléter. Ce fichier type fait état des tonnages de DEEE réutilisés en les catégorisant par flux et par mois.

En envoyant cette déclaration de préparation à la réutilisation à Ecologic, l'émetteur s'engage et certifie sur l'honneur que les informations qui y figurent sont complètes, véridiques et exactes.

Ecologic se réserve contractuellement le droit de vérifier par audit la véracité des éléments fournis, ainsi que la conformité des processus de la préparation à la réutilisation.

## Les modalités de contractualisation

- 1 **Identifiez** votre Responsable de Développement Régional Ecologic



**Pauline Villard**  
07 63 13 59 42  
pvillard@ecologic-france.com

**Elise Crétel**  
06 37 12 53 32  
ecretel@ecologic-france.com

**Amélie Heurtier**  
06 31 18 00 14  
aheurtier@ecologic-france.com

**Thomas Deshoulières**  
06 37 08 17 31  
tdeshoulieres@ecologic-france.com

- 2 **Contactez-le !** Il deviendra votre interlocuteur unique pour élaborer votre contrat et vous accompagnera pendant toute sa durée.

- 3 **Analysons ensemble vos besoins, vos contraintes, le périmètre des actions et les résultats escomptés.** À partir de là, votre interlocuteur Ecologic formalisera un contrat personnalisé.

- 4 **Signons ensemble le contrat qui engage nos 2 parties.** En parallèle, il vous sera demandé un document justifiant du statut ESS de votre structure. Dès lors, votre représentant régional suivra à vos côtés la bonne mise en œuvre opérationnelle et vous proposera des ajustements pour consolider sa réussite si besoin.

# Les soutiens aux structures de l'ESS

## Soutiens techniques/opérationnels

COLLECTE  
SUPÉRIEURE À



Ecologic prend en charge gratuitement l'enlèvement des DEEE sur site, à partir de 500 kg massifiés, sous certaines conditions logistiques (à vérifier auprès de votre référent régional). Le traitement des DEEE est généralement gratuit (sauf par exemple, en cas de présence de NH<sub>3</sub><sup>6</sup> qui entraîne des surcoûts à votre charge).

*6 Gaz de refroidissement localisé dans le circuit de réfrigération de certains équipements ménagers « froid » (ex : mini-bars d'hôtel)*

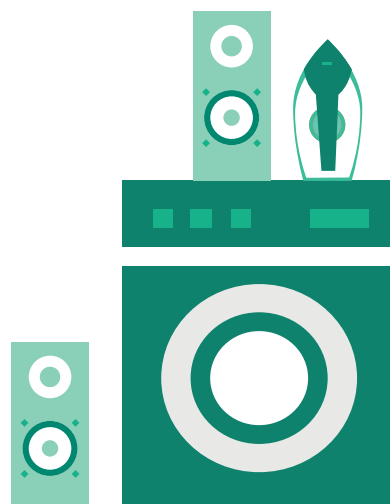
COLLECTE  
INFÉRIEURE À



Ecologic propose la dépose gratuite chez un partenaire Point d'Apport. La liste des Points d'apport Ecologic est téléchargeable [ici](#) ou en copiant ce lien dans votre url : [https://frama.link/Points-d-apports\\_Ecologic](https://frama.link/Points-d-apports_Ecologic)

## Soutiens financiers

Afin d'encourager le tri et la massification des DEEE, des soutiens destinés aux structures de l'ESS ont été définis. Ainsi, Ecologic propose des rétributions à la tonne de DEEE collectés et déclarés « réutilisés ». Ces soutiens financiers sont versés annuellement et font l'objet de précisions dans le contrat.



# Les bons réflexes de tri

Les consignes de tri sont également indiquées dans le contrat signé avec chaque structure. Votre référent pourra vous procurer des fiches comme celles ci-contre, afin de servir de support d'informations à relayer à vos équipes.

## Pour bien trier les déchets électriques (DEEE\*)

Écrans	Petits appareils	Gros électroménagers hors froid	Gros électroménagers froid
Stockage en caisse	Stockage en caisse	Stockage au sol	Stockage au sol

\* DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

EcoLogic

Ceux-ci ne sont pas des DEEE



## NE PAS METTRE

DÉCHETS DANGEREUX	BOUTEILLES / CARTOUCHES DE GAZ	PEINTURE / VERNIS / HUILE SOLVANTS	OBJETS NON ÉLECTRIQUES	ÉQUIPEMENTS À ESSENCE
PILES ISOLÉES	EXTINCTEURS	AÉROSOLS	EMBALLAGES (cartons, plastiques)	CD/DVD
				ÉCRANS CASSÉS
FUSÉES DE DÉTRESSE / CARTOUCHES / ARMES	PASTILLES DE CHLORE	RÉCHAUD À GAZ	SERINGUE	RESTE DE NOURRITURE
				HUILE DANS LES FRITEUSES

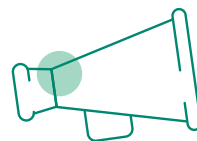
## Un appui à la sensibilisation et à la communication

Ecologic a conçu et réalisé des supports d'information destinés tant à la **formation de vos équipes internes** qu'à la **valorisation de vos actions** auprès de vos publics. Ces documents sont au format .pdf et « prêts à imprimer ». Ils peuvent être personnalisés à votre logo, le cas échéant. Voici quelques exemples :

- ◆ Consignes de tri
- ◆ Fiches de traitement
- ◆ Affiches signalétiques

Ecologic peut aussi vous fournir des données chiffrées et sourcées, ainsi que des liens ou références officielles au sujet de la filière DEEE et en fonction de vos besoins.

De plus, Ecologic relaye systématiquement toutes les actions conduites par ses partenaires de l'ESS sur son site internet : [www.ecologic-france.com](http://www.ecologic-france.com)



Bien sûr, contracter avec Ecologic, vous offrira aussi la possibilité d'**être référencé parmi ses partenaires de l'ESS** et le cas échéant, d'**apparaître sur sa carte** qui géolocalise tous les points de collecte du réseau Ecologic.

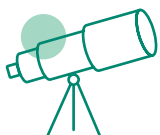
Enfin, plus globalement et en fonction de ses moyens et des opportunités, les projets issus des contrats signés avec les structures de l'ESS pourront faire l'objet d'actions de communication interne ou externe spécifiques et initiées par Ecologic, dans le but d'en valoriser et d'en souligner les résultats (communiqué de presse, infos sur ses réseaux sociaux, événements ou animations ponctuelles...).

# Des engagements auprès de l'ESS pour le développement et l'innovation de la filière



Eco-organisme à taille humaine, Ecologic cherche régulièrement à innover dans tous les domaines qui permettraient d'assurer une meilleure collecte, gestion et valorisation des DEEE. Il le fait notamment par l'intermédiaire d'accords-cadres nationaux avec des réseaux comme le Réseau national des Ressourceries, le GESAT ou le Groupe Elise.

Aussi, vous pouvez lui soumettre des projets de partenariat pour tester des solutions expérimentales ou des dispositifs spécifiques à l'échelle d'un territoire circonscrit. Ce type d'opération participe directement à une dynamique de progrès continu de la filière en général, mais aussi pour votre structure et Ecologic. Chaque Responsable de Développement Régional est également à votre disposition pour imaginer avec vous les solutions d'avenir et renforcer la transition vers une économie circulaire.



## Un exemple de réponse innovante co-construite avec REJOUÉ

### Rejoué, un partenaire de jeu innovant et valorisant pour Ecologic

Structure de l'ESS et du secteur du jouet, l'association Rejoué, collecte, trie, revalorise et revend des jouets ayant déjà servi pour qu'ils fassent à nouveau le bonheur des enfants. Elle redonne vie non seulement aux jouets et également aux personnes qu'elle emploie dans le cadre de ses parcours de réinsertion professionnelle.

### En s'associant à Ecologic, recycler est devenu un jeu d'enfants

Entre 2012 et 2019, 33 tonnes de jeux et jouets, encore en bon état, ont été confiés à Rejoué par des particuliers qui les déposent dans les points de collecte partenaires de l'association en Île-de-France (déchèteries ou magasins) ou directement à l'Atelier Rejoué. La moitié d'entre eux environ sera rénovée après un tri attentif.

Les jeux et jouets dont l'état d'usure ne permet pas de garantir leur non-dangerosité pour les bambins sont automatiquement mis de côté et Ecologic prend alors le relais pour boucler cette boucle vertueuse.



Notre éco-organisme récupère tous les jeux et jouets incluant des composants électriques ou électroniques qui ont été écartés de la revente, et les confie à ses partenaires de traitement.

Notre éco-organisme s'assure et certifie ainsi que ces déchets seront traités et dépollués en toute sécurité et que leurs composants seront valorisés offrant, là aussi, une nouvelle forme de vie à ces jeux et jouets. Les plastiques, les cartes mémoire, les câbles électriques, les écrans... deviendront des matières qui rejoindront un nouveau cycle de fabrication d'équipements.



En partenariat avec



La 2<sup>e</sup> vie des équipements électriques



## Contacts

Comme interlocuteur principal :  
**Les Responsables de  
Développement Régional Ecologic**

**Amélie Heurtier**  
Responsable Régionale NORD-EST  
06 31 18 00 14  
aheurtier@ecologic-france.com

**Pauline Villard**  
Responsable Régionale NORD-OUEST  
07 63 13 59 42  
pvillard@ecologic-france.com

**Thomas Deshoulières**  
Responsable Régional SUD-EST  
06 37 08 17 31  
tdeshoulieres@ecologic-france.com

**Elise Crétel**  
Responsable Régionale SUD-OUEST  
06 37 12 53 32  
ecretel@ecologic-france.com



**Ecologic France**  
15 bis, avenue du Centre  
78280 Guyancourt



**+33 (0)1 30 57 79 09**

*Pour tout renseignement général, du lundi  
au vendredi (9h00-12h30 / 14h00-17h30)*



[www.ecologic-france.com](http://www.ecologic-france.com)



## Documents de référence

Toute structure de l'ESS souhaitant travailler avec Ecologic se verra remettre un kit de communication pour répondre au mieux à ses besoins.

Rapprochez-vous de votre référent régional pour toute précision.